

LE SITE CHARGEMAPIMMO.COM

Category: [Produits classiques : Danger !](#)

Tag: [Enquête](#)



Ce site propose des investissements avec un rendement très intéressant dans des places de parking équipées de bornes de recharge pour voiture électrique. Au vu de nos recherches, nous déconseillons tout contact. Il s'agit d'une d'une escroquerie. Vous trouverez des informations sur les arnaques aux parking avec les informations ci-après. Il s'agit d'un nouveau site à éviter. Il propose comme plus de 90 autres d'investir dans les parkings. Vous trouverez le résultat de nos recherches sur l'ensemble des sites avec le lien ci après

<http://adcfrance.fr/produits-classiques-danger/arnaque-aux-places-de-parkings-daeroports-nos-recherches/>

Le site internet :

Il a été créé le 10 juillet 2021. Nous publions le whois :

<https://www.whois.com/whois/chargemapimmo.com>

Nos recherches :

ce site propose d'investir dans les parkings équipés de bornes électriques. Il est signalé comme étant une arnaque sur un site de spécialistes d'automobiles :

<https://www.automobile-propre.com/places-de-parking-equipees-de-bornes-de-recharge-attention-a-la-fraude-a-linvestissement/#comments>

Le contenu du site :

Le site est une usurpation du VRAI SITE chargemap-business.com. On retrouve le nom de chargemap-business sur le livret que chargemapimmo.com envoie à ses victimes :

http://adcfrance.fr/wp-content/uploads/2022/01/La-plaquette-du-site-chargemapimmo.com_.pdf

Les numéros de téléphones :

Le site utilise le numéro 09 70 46 54 04

Ce numéro est proche d'autres numéros utilisés par des sites frauduleux connus de notre associations :

immo-groupe.com	09 70 46 44 60
orpavimob-ehpad.com	09 70 46 47 53
cb-financialservices.com	09 70 46 58 47

Les faux noms :

- Monsieur Philippe Menant

Les informations juridiques

Il a été usurpé le nom d'une vraie société qui exploite le site que vous pouvez consulter ci-dessous :

<https://chargemap-business.com/>

Il est à noter que le nom de domaine a fait l'objet d'une décision de l'OMPI en date du 14/10/2021 que vous pouvez consulter avec le lien ci-après :

<https://www.wipo.int/amc/en/domains/decisions/text/2021/d2021-2739.html>

Il est donc bien confirmé qu'il s'agit de l'usurpation d'un nom de domaine réel.

Les règlements :

Le site utilise :

un compte français, dont le bénéficiaire est SCI VALLON ayant l' IBAN FR76 1695 8000 0159 7099 6910 503

Un compte belge, dont le bénéficiaire est LVL EUR, ayant l'IBAN BE59 9672 1921 6326

Conclusion :

Si vous avez effectué un investissement sur ce site, vous pouvez nous contacter à l'adresse placement@adcfrance.fr. Il faudra simplement nous joindre dans votre mail le ou les RIB que vous avez utilisés pour faire les règlements.

Vous trouverez dans le lien ci-dessous des informations sur notre travail :

<http://adcfrance.fr/les-conseils/arnaque-aux-sites-dedies-a-l-epargne-les-premieres-informations-de-l-adc-france/>

L'association fera le maximum pour vous aider. Il vous sera simplement demandé une adhésion à 47 € incluant l'abonnement à notre revue trimestrielle dont vous trouverez deux numéros dans les liens ci-dessous :

Les conseils pratiques pour la gestion d'un litige

[Le numéro 152 de la revue Antipac](#)

L'apparition de l'ADC France :

[La revue Antipac n° 149](#)

Vous pouvez la réaliser avec le lien sécurisé ci-dessous :

<http://adcfrance.fr/adhesions-readhesions-adc-france/>

Vous pouvez aussi nous l'adresser par chèque à l'ordre de l'ADC France 3/5 Rue Guerrier de Dumast, 54000 NANCY

Nous tenons à préciser que toutes les recherches ont été sauvegardées sur un disque dur externe en PDF.

Par ailleurs, s'agissant de données publiques, nous ne retirerons aucune information sauf erreur matérielle. Cette demande devra être faite exclusivement par courrier recommandé avec AR. Aucune suite ne sera donnée pour toute demande faite par mail ou par téléphone.

